

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

10 février 2026

DATE DE CONVOCATION

4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

VOTANTS

11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 3

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2026

Le CCAS de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès des associations de la Commune pour leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

M. Benoît Balut, Adjoint chargé de la vie associative, propose au Conseil d'administration les subventions présentées ci-après :

Association	Montant sollicité	Montant accordé	Observation	Acompte	Reste à verser
	2026	2026		2026	2026
Relais enfants-parents en milieu carcéral	400,00 €	Rejeté		- €	- €
ValMixCité	4 500,00 €	4 000,00 €		2 500,00 €	1 500,00 €
FPH	1 500,00 €	1 500,00 €	Si projet spécifique et justificatifs	500,00 €	1 000,00 €
La Maison des Mots	800,00 €	800,00 €		800,00 €	- €
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	- €
Les Accros du Fil	200,00 €	rejeté		- €	
France Alzheimer	500,00 €	500,00 €		500,00 €	- €
Not Only Womum	3 000,00 €	2 000,00 €	Si projet spécifique et justificatifs	1 000,00 €	1 000,00 €
RERS	1 400,00 €	1 400,00 €		700,00 €	700,00 €
FIMPIMA	800,00 €	800,00 €		800,00 €	- €
Club des Retraités du Val	1 800,00 €	1 200,00 €		600,00 €	600,00 €
Poulettes Rolivaloises	1 000,00 €	500,00 €		500,00 €	- €
Ecoponia	903,00 €	rejeté		- €	- €
EPIREUIL	50 000,00 €	50 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
Habitants du Cavé	500,00 €	500,00 €		500,00 €	- €
Entrepreneur pour tous	2 000,00 €	rejeté		- €	- €
ABRI	3 000,00 €	3 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
ACRI	3 000,00 €	2 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
ARACA	100,00 €	100,00 €		100,00 €	- €
Vivre Ensemble	- €	Ajourné			
Prévention Routière	200,00 €	200,00 €		200,00 €	- €
TOTAL	76 603,00 €	69 500,00 €		37 200,00 €	32 300,00 €

Informations complémentaires :

Epireuil : Selon la convention le versement de la subvention s'effectuera en 2 versements : 50% à la date de décision d'attribution et 50% au mois de novembre sur présentation du bilan.

D'autre part, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 150€ aux associations Rolivaloises intervenants sur l'évènement Jardin d'été 2026. Ce versement fera l'objet d'une délibération.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ATTRIBUER** la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2026,
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ATTRIBUE à l'unanimité** la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au Budget 2026,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à verser la subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES